



L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	<b>08/02/2025</b>
<b>Date d’Affichage</b>	<b>08/02/2025</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>14</b>
<b>Présents</b>	<b>8</b>
<b>Votants</b>	<b>12</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER.

**Absents excusés :**

Mme Sylvie COUPE, Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Michel LBOUC donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT, Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN.

**Absent :**

Mr Patrick DEMARQUET

N°012-2025

**Validation du devis BORDINI concernant l'évacuation de l'amiante déposée sur le domaine public**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BORDINI pour l'évacuation de l'amiante déposée sur le domaine public.

L'entreprise BORDINI propose un devis de 1 180.00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise BORDINI pour l'évacuation de l'amiante déposée sur le domaine public.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le